

## Procès-Verbal du Conseil Municipal

Date de séance	Le vendredi 25 août 2023	Séance <input checked="" type="checkbox"/> ordinaire  <input type="checkbox"/> extraordinaire
Heure de séance	18h30	
Date d'envoi des convocations	Le 03 / 08 / 2023	

### ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la séance est adopté à l'unanimité

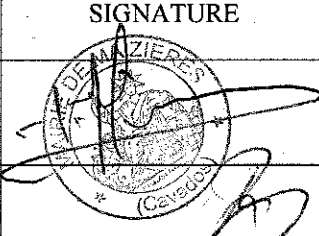
- I. Délibération : Groupement de commandes pour la maîtrise d'œuvre aux fins de réaliser les travaux nécessaires sur les ponts suite au diagnostic réalisé à la demande du CEREMA
- II. Délibération : Choix du devis : réfections chemin de la Cour de Maizières et route du Bû sur Rouvres près du Silo et cour de l'école de Maizières
- III. Délibération : Désignation des référents déontologues des élus
- IV. Délibération : Demande de secours
- V. Délibération : Abandon de concessions cimetièrre
- VI. Projet d'effacement de réseau 2023
- VII. Divers

NOM	Présent	Absent	Excusé
ALIMECK Tony	x		
BIZET Ludovic	x		
BREHAM Karine	x		
DANEL Karl			x
DANEL Kristina	x		
FOURNIER Vincent	x		
GUICHET-LEBAILLY Sabine	x		
JOUANNE Maxime	x		
SALLEY Sébastien	x		
VALOGNES Emeline			x

#### POUVOIRS :

De Mr DANEL Karl

A Mme DANEL Kristina

NOMS	SIGNATURE		Nombre
Le Maire : M. Tony ALIMECK		Total de conseillers	10
		Membres présents	08
Secrétaire : Mme BREHAM Karine		Quorum	08

Le maire demande au conseil municipal s'il a des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2023. Les membres du conseil municipal à l'unanimité approuvent le compte-rendu du 4 juillet 2023.

A été nommée comme secrétaire de séance : **Mme BREHAM Karine**

**I. Délibération : Groupement de commandes pour la maîtrise d'œuvre aux fins de réaliser les travaux nécessaires sur les ponts suite au diagnostic réalisé à la demande du CEREMA.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été mis en évidence par l'organisme de contrôle l'APAVE que le Pont route de Sassy fait apparaître un défaut majeur et que des mesures de sécurité immédiates doivent être prises. Comme indiqué dans le CM du 30 mai 2023, la CDC de Falaise prépare un cahier des charges pour trouver un maître d'œuvre en capacité de répondre à la demande. Les communes de Crocy, Saint-Pierre du Bû, La Hoguette et Maizières ont la possibilité de se regrouper afin de coordonner la passation et l'exécution d'un marché dans le domaine suivant : « Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux sur des ouvrages d'art : Ponts ». Après lecture du projet de convention rédigée par la CDC de Falaise, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention ainsi que tous les documents liés à cette affaire.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents liés à cette affaire.

**II Délibération : Choix du devis : réfections chemin de la Cour de Maizières, route du Bû sur Rouvres près du Silo, et cour de l'école de Maizières.**

Suite à la demande d'une subvention de dotation patrimoine et voirie à la CDC de Falaise d'un montant de 10 000€, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser les travaux suivants :

- Réfection du chemin de la Cour de Maizières,
- Réfection d'une partie de la route du Bû sur Rouvres près du Silo,
- Réfection d'une partie de la cour de l'école de Maizières.

3 devis ont été réalisés :

- Eiffage pour un coût de 22 284€ TTC
- Eurovia pour un coût de 14 919€ TTC
- Colas pour un coût de 16 611€ TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide de choisir le devis de l'entreprise Colas qui est plus pertinent en terme de matériel et de produits utilisés pour un coût de 16 611€ TTC et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier. La fin des travaux est prévue fin octobre 2023. Une délibération sera prise dans ce sens.

**III. Délibération : Désignation des référents déontologiques des élus**

La loi dite « 3DS » relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale du 21 février 2022 et un décret du 6 décembre 2022 prévoient que tout élu local doit être en mesure, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023, de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

Dans ce cadre, l'Union Amicale des Maires du Calvados et le Centre de Gestion du Calvados, en leur qualité de tiers de confiance, se sont associées pour proposer une liste commune de référents déontologues et organiser leur saisine dans le principe de confidentialité.

Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter, au choix, l'avis de l'un des référents déontologues figurant sur la liste UAMC-CDG14 s'il a besoin de ses services.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres autorise le Maire à solliciter, au choix, l'avis de l'un des référents déontologues figurant sur la liste UAMC-CDG14 s'il a besoin de ses services.

Une délibération sera prise dans ce sens.

**IV. Délibération : Demande de secours :** Le Maire, après avoir échangé avec les partenaires sociaux, demande au Conseil Municipal d'attribuer une aide de secours de 200€ à un administré dans le besoin.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'aide de secours de 200€, pour un administré. Ce sera sous forme d'un bon d'achat pour des fournitures scolaires et de l'alimentaire hors alcool.

Une délibération sera prise dans ce sens.

**V Délibération : Abandon de concessions cimetièrre :** Comme indiqué dans le CM du 4 juillet 2023, suite aux informations de la Préfecture, nous devons refaire la procédure de tombes en état d'abandon. Mme Valognes et Mr Salley sont en charge de ce dossier.

La procédure va démarrer. Un arrêté listant toutes les sépultures référencées en état d'abandon va être rédigé et affiché au cimetière et à la mairie. Un courrier va être envoyé aux descendants ou représentants connus des familles pour les convoquer un mois plus tard à assister au PV d'état d'abandon sur place.

**VI Projet d'effacement de réseau 2023 :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une prolongation de délai d'étude a été accordée par le SDEC car nous sommes toujours en attente des retours des accords techniques d'Enedis, Orange et fibre optique.

Suite aux modifications de tracés de l'étude préliminaire pour l'effacement des réseaux, rues de l'Eglise et de l'Ormelaie, chemin de la ferme d'Asseville, nous restons en attente du chiffrage définitif de ce projet afin de délibérer. Des modifications concernant l'emplacement des candélabres est également à l'étude par le SDEC.

## VII Divers.

### 1. Entretien du cimetière

L'entretien du cimetière est un point de réflexion. L'agent communal y consacre déjà beaucoup de temps dans son emploi quotidien mais depuis 7 ans, date de l'interdiction des produits phytosanitaires, cela n'est plus suffisant. Nous faisons le maximum mais la nature reprend sa place. Certaines communes engagent des entreprises spécialisées mais cela a un coût conséquent.

La commune n'a pas les moyens financiers pour engager une personne supplémentaire ou un organisme spécialisé. Nous réfléchissons pour trouver une solution mais si nous souhaitons un meilleur entretien de notre cimetière, ce sera au détriment d'autres travaux ou alors il faudra songer à augmenter les impôts.

### 2. Incivilités :

**Container :** Certains administrés continuent de déposer leurs déchets autour des containers, cela est strictement interdit. Les camions de ramassage des ordures ménagères passent tous les mercredis, les containers sont vidés tous les 15 jours et vous avez une déchèterie à disposition sur Soulangy et Falaise.

Merci de bien vouloir respecter ces consignes pour le bien-être de tous.

### Feu de déchets :

Malgré plusieurs avertissements, certains administrés continuent de brûler leurs déchets verts. Le Maire rappelle que le brûlage à l'air libre des déchets végétaux est réglementé par la Préfecture du Calvados.

Toute infraction sera sanctionnée par une amende prévue par la loi.

Sur ces deux thématiques, entretien du cimetière et incivilités, un temps d'échange va être organisé avec les administrés, un courrier va partir dans ce sens.

### 3. Randonnée :

Une randonnée est organisée le samedi 2 septembre 2023 par le Comité des fêtes. Des affichettes ont été déposées dans les boîtes aux lettres afin de s'inscrire.

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 25 septembre 2023 à 18h30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 20h15



La secrétaire de séance :

Mme BREHAM Karine



Le Maire

M. ALIMECK Tony



**Liste des délibérations examinées lors de la séance du  
Conseil Municipal du 25 août 2023**

Numéro	Objet	Décision
N°19/2023	Groupement de commandes pour la maîtrise d'œuvre aux fins de réaliser les travaux nécessaires sur les ponts suite au diagnostic réalisé à la demande du CEREMA	Approuvée
N°20/2023	Choix du devis : réfections chemin de la Cour de Maizières et route du Bû sur Rouvres près du Silo et cour de l'école de Maizières	Approuvée
N°21/2023	Désignation des référents déontologues des élus	Approuvée
N°22/2023	Demande de secours	Approuvée

Maizières, le 31/08/2023  
Le Maire,  
Tony ALIMECK

